

# **COMMUNE DE BARCELONNE**

## **Compte rendu de la séance du 08 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le huit décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, Mairie de Barcelonne : salle du conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BROCHIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/12/2020

Présents : Jean-Baptiste BERTAUD Patrick BROCHIER Gérard GIRON Estelle JULLIEN  
Yannick LEGENDRE Jacky MICHELET Cécilia RANC Geoffrey REBATEL Johanna RIMET

Excusés :

Représentée : Dorothée ROULLET

Secrétaire(s) de la séance:

Cécilia RANC

### **Ordre du jour:**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Participation au fonctionnement des écoles de Chabeuil 2019-2020
- Participation au restaurant scolaire de Chabeuil 2019-2020
- Montant du loyer de l'appartement de la Cure (1er étage) et choix du nouveau locataire
- ...

- Questions diverses :

- Assainissement,
- Panier des aînés,
- Végétalisation de l'air de Picnic,
- Contacts habitants et mot du Maire,
- Point sur l'arrêté de circulation,
- Retour sur la formation de Gestion de Crise,
- Budget 2021,
- Retour sur la réunion DECI et Eau de Valence,
- Point sur la relève de vitesse dans le village,
- Point sur le cimetière,
- Questions diverses
- .....

### Délibérations du conseil:

#### PARTICIPATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLES DE CHABEUIL ( 2020 DE 039)

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en l'absence d'école sur la Commune, les enfants sont scolarisés, au choix, sur Montvendre ou Chabeuil. La Commune est tenue de supporter la totalité des dépenses de fonctionnement concernant les enfants de Barcelonne scolarisés à Chabeuil, conformément à l'article 23 de la loi n°86-663 du 23-07-1983 modifiée par la loi n°86-29 du 09-01-1986 article 37 et par l'article 11 de la loi n°86-972 du 19-08-1986.

Onze enfants de Barcelonne ont été scolarisés à Chabeuil pour l'année scolaire 2019/2020. Les frais de dépenses de fonctionnement au prorata de ces élèves s'élèvent à **8 776,97 €** calculés comme suit :

Ecoles	Nb d'élèves	Coût/élève	Participation
Dolto	5	1 404,31 €	7 021,55 €
G. André	6	292,57€	1 755,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>		<b>8 776,97 €</b>

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de fonctionnement et de valider cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'allouer la somme de 8 776,97 € à la Commune de Chabeuil.

#### PARTICIPATION FRAIS DE CANTINE RESTAURANT SCOLAIRE CHABEUIL ( 2020 DE 040)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en l'absence d'école sur la commune, les enfants sont scolarisés, au choix, sur les communes de Montvendre ou Chabeuil. Pour ce faire, des conventions ont été signées avec ces deux communes voisines, afin de prendre en charge les frais de cantine et de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves.

La convention entre Barcelonne et Chabeuil a été déposée en Préfecture le 23 septembre 2005 et a pour objet la prise en charge, par notre commune, de la différence financière entre le tarif « enfants de Chabeuil » et celui « enfants des communes extérieures ».

Pour l'année scolaire 2019/2020 :

– Tarif moyen Chabeuil	3,62 €
– Tarif extérieurs	5,78 €
<b>Différence</b>	<b>2,16 €</b>

Les enfants de Barcelonne scolarisés sur Chabeuil sont 10 à fréquenter la cantine avec un total de **806** repas pris sur l'année scolaire 2019/2020.

**Soit 806 x 2,16 = 1 740,96 €**

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de cantine et de valider cette somme de 1 740.96 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d' allouer la somme de **1 740,96 €** (soit 806 x 2,16 €) à la commune de Chabeuil,
- **Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant

le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par

le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

### ATTRIBUTION DU LOGEMENT ET FIXATION DU MONTANT DU LOYER APPARTEMENT LA CURE 1ER ETAGE ( 2020 DE 041)

Attribution du logement et fixation du montant du loyer de l'appartement situé au 4 Place de la Cure.

Ce logement est disponible à la location suite au départ de la locataire précédente au 4/12/2020. Il convient aujourd'hui de déterminer le montant du loyer, qui semble assez bas par rapport au prix du marché en cours, le montant des charges qui représentent l'entretien de la pompe à chaleur, et de fixer le montant du dépôt de garantie.

Après s'être fait présenté une synthèse des visites cinq dossiers ont été déposés, le Conseil Municipal, souhaite donc retenir le dossier de Monsieur Kévin DEBREGÉAS et Madame Marie MONIN qui vivent en union libre. Les élus souhaitent que le bail soit rédigé en termes de colocataires afin que chaque nom apparaisse. Si les délais le permettent, un contrat de cautionnement sera établi en souscrivant à la garantie Visale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de fixer le montant mensuel du loyer principal à 624,00 euros.
- **décide** de fixer les charges mensuelles à 26,00 euros,
- **décide** de conserver un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer (soit 624 €),
- **décide** de souscrire à la garantie Visale pour le contrat de cautionnement,
- **décide** d'appliquer la révision des loyers au 1er juillet de chaque année selon l'indice INSEE (sauf l'année de l'arrivée d'un locataire ou la révision aura lieu au 1er juillet de N+1),
- **décide** de retenir le dossier déposé par M. Kévin DEBREGÉAS et Mme Marie MONIN,
- **charge** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions,
- **charge** le 1er adjoint, de signer tout document nécessaires.

- Questions diverses :

- Assainissement,

Le RQPS (le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement), fait apparaître 25 installations non conformes.

Il est prévue une nouvelle campagne de mise en conformité dans le courant 2021. Pour les récalcitrants il est possible d'instaurer une pénalité financière sans mise en oeuvre des pouvoirs de

police. Dans ce cas, un article du Code de la santé publique indique que tant qu'un propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement. (160 euros par foyer).

- Panier des aînés,

Les paniers sont prêts et appétissants..., ils seront distribués à partir du 19 décembre à nos aînés.

- Végétalisation de l'air de Picnic,

Après avoir fait un tour de table des différentes idées et propositions il est décidé d'implanter trois muriers platanes, le devis est en cours.

- Contacts habitants et mot du Maire,

Il reste 13 habitants à visiter pour récupérer les adresses mail. Le bulletin municipal de fin d'année sera sous format papier cette année pour être dématérialisé à partir de 2021 . il sera distribué en même temps que les paniers des anciens.

- Point sur l'arrêté de circulation,

Une réunion à été organisée en Mairie avec l'ACCA de Barcelonne.

- Retour sur la formation de Gestion de Crise,

Suite à la formation suivie par les élus, une procédure écrite doit être réalisée pour la démarche à suivre en cas de gestion de crise.

- Budget 2021,

Il est en cours de préparation avec comme principaux investissements : la voirie, la défense incendie, et la maîtrise d'oeuvre.

- Retour sur la réunion DECI et Eau de Valence,

Suite à l'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, les réservoirs doivent être équipés de débitmètres par l'Eau de Valence, un retour de leur part devrait avoir lieu le 8 janvier 2021.

- Point sur la relève de vitesse dans le village,

La pose d'un radar pédagogique sur la route de Montvendre pendant une semaine début novembre a fait apparaître sur un passage de 2063 véhicules, 840 en excès de vitesse et 250 véhicules par jour.

- Point sur le cimetière,

Une réunion est prévue deuxième semaine de janvier.

- Questions diverses

En ce qui concerne la Bâche à eau, au Nord du Temple, les travaux devraient commencer en Mars 2021. Pour celle au quartier des Auléas, les négociations sont en cours avec les propriétaires.

Pour l'adhésion au parc naturel du Vercors, il convient de prendre contact avec la Mairie de Combovin pour étudier les avantages et les inconvénients d'une telle adhésion.

Fin de séance à 20h45. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 9 février 2021 à 18 heures.

*Le Maire,*  
*Patrick BROCHIER*

